

PARTICIPANTS

Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel N2.

OBJECTIFS

- Connaître les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences,
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- Savoir réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute,
- Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.

PRÉREQUIS

- Comprendre et se faire comprendre dans la langue de dispense de la formation, seul ou aidé par un traducteur.

MOYENS TECHNIQUES :

- PC & Vidéoprojecteur

Moyens pédagogiques :

- Exposé et exercices pratiques, interactif et participatif.
- Remise d'un support papier

Moyens humaines :

- Formateur qualifié, intervenant dans le domaine de la sécurité

DÉLAI DE LA FORMATION

Intra : 3 semaines, modulable selon l'urgence

Inter : Selon planning annuel

MODALITES DE FORMATION

Présentiel

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation individuelle des acquis théoriques sur la base de QCM, puis explication des réponses de manière collective (**critère de réussite 16/20 et aucune mauvaise réponse aux questions éliminatoires**)

VALIDATION DE FORMATION

- Attestation de fin formation
- Certificat N1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les formations en langue étrangère sont limitées à 8 stagiaires et sont d'une durée de 8 heures.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Miguel Garcia

TARIF

Nous consulter

CONTACT

contact@forma-protec.fr
03 20 71 60 73

www.forma-protec.fr

FORMATION SÉCURITÉ DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES NIVEAU 1



Durée de la formation : 7 heures / **Langue étrangère :** 8 heures
Effectif : 2 à 12 stagiaires / **Langue étrangère :** 2 à 8 stagiaires
Recyclage : 3 ans

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

TOUR DE TABLE - INTRODUCTION

- Présentation de Forma-Protec, du formateur - présentation des stagiaires.
- Présentation des objectifs de la formation, les notions de culture sécurité et des risques de la coactivité (EU et EE / EE et EE).
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites.
- Présentation du programme de formation et organisation pratique de la formation.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SÉCURITÉ

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection.
- Les risques de coactivité et leur intégration dans le plan de prévention
- Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET MOYENS DE PRÉVENTION/PROTECTION ASSOCIÉS

- Exposition des différents risques, les moyens de prévention et équipements de protection associés (EPC et EPI) ainsi que les habilitations nécessaires : circulation et accès aux sites, risque chimique, amiante et plomb, incendie / explosion (dont Atex), électricité, risques machines, risque thermique, bruit, vibrations, travaux en hauteur, manutention mécanique / levage, manutention manuelle, travaux en espaces confinés, risques liés à l'environnement de travail, risques et conséquences des interventions sur des équipements de sécurité des procédés (MMR, MMRI).
- Autres risques développés en fonction du public : Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations, pression et nettoyage haute pression, rayonnements ionisants et non ionisants, sablage, risque biologique et légionnelles, travaux à proximité de voies ferrées, risques de noyade.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- Les consignes générales de prévention
- Les modes opératoires
- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et les différents permis et la consignation et déconsignation

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT NIVEAU 1

- Connaître les 2 règles d'or
- Participer à la mise au travail en s'assurant qu'il peut commencer
- S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens
- S'assurer que les conditions d'intervention sont conformes
- Être conscient des conséquences et des éventuels risques engendrés par le non-respect des règles et la mauvaise qualité du travail
- Être conscient de sa responsabilité (respecter les procédures, consignes et documents de travail, être acteur de la sécurité du chantier, adopter une attitude interrogative face aux changements)
- Savoir agir et réagir à tout changement de la situation de travail (Arrêter, se mettre en sécurité, informer son N2, participer à la définition des actions correctives)
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent

CONCLUSION

- 1ère règle d'or : « Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail »
- 2ème règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »
 - **Rappeler l'importance de :**
 - Un comportement individuel exemplaire par le respect des règles et consignes ainsi que par le savoir-être (ponctualité, ordre et propreté, respect, calme, ...)
 - La vigilance partagée
 - L'attitude interrogative
 - La remontée systématique d'informations.

